



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : INTERVENTION CERPE AUPRES DES
AGENTS DES CRECHES**

**DÉCISION N° AU-19-203
EN DATE DU 22 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre d'Etudes et de Recherches pour le Petite Enfance, représenté par Madame Françoise FAVEL, directrice, dont le siège social est situé au 52 rue Charles Tillon, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation des agents des crèches le 14 mai 2019, pour une dépense de 324 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme CERPE, pour la formation des agents des crèches de la Ville, le 14 mai 2019, pour une dépense de 324 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER